

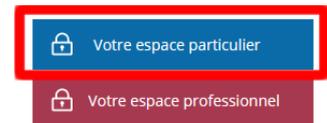
Où trouver mon taux de prélèvement à la source ?

Le taux du prélèvement applicable à vos revenus de 2019 est **disponible** :

- **sur votre avis d'impôt ;**
- **ou dans le service « Gérer mon prélèvement à la source »** accessible depuis votre espace Particulier sur www.impots.gouv.fr :



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques



Accueil

Particulier

Professionnel

Partenaire

Collectivité

International

Après vous être connecté à votre espace sécurisé :



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des Finances publiques

Madame PNM SEIZE CIS SEIZE
Numéro fiscal : 1387962839480
Dernière connexion le 27 octobre 2017 à 12:07:24
Déconnexion

Nouveau ! Savez-vous concrètement à quoi servent vos impôts ? Pour mieux comprendre le budget de la France et découvrir comment vos impôts sont utilisés, rendez-vous sur www.aquoiserventmesimpots.gouv.fr.

Gérer mon prélèvement à la source

► Individualiser mon taux de prélèvement, ne pas transmettre mon taux personnalisé à mon employeur, choisir le prélèvement trimestriel de mes acomptes (revenus fonciers, BIC, BNC, etc.)

%

Gérer mon profil

► Modifier mon adresse électronique, mon mot de passe, mes numéros de téléphone ou mes options

Corriger

► Ma déclaration en ligne de 2018

Payer

► Payer en ligne mes impôts
► Adhérer au prélèvement (à l'échéance ou mensualisation)